



## **RÉUNION D'EXPERTS SUR L'EFFICACITÉ DE LA FORESTERIE PARTICIPATIVE EN AFRIQUE CENTRALE**

---

### **COMMUNIQUE FINAL**

La réunion d'experts sur l'efficacité de la foresterie participative en Afrique centrale s'est tenue du 19 au 20 septembre 2017 à Brazzaville au Congo. Cette réunion a été organisée par le Ministère de l'Economie Forestière du Congo, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

La réunion avait pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'efficacité de la foresterie participative en Afrique centrale, à travers l'adoption d'une feuille de route comprenant les principales actions à prendre en compte pour permettre à la foresterie participative de jouer pleinement son rôle, notamment en vue de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Y ont pris part, une cinquantaine de participants représentant les administrations en charge des forêts des pays de l'espace COMIFAC suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Guinée Equatoriale, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Principe et Tchad, ainsi que ceux de la FAO, de la COMIFAC, des ONG nationales et internationales à savoir Comptoir Juridique Junior (CJJ), Réseau National Femmes et Climat du Congo, ClientEarth, Rainforest Foundation UK, Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme (FGDH) et des institutions de formation et de recherche, notamment l'Université de Liège et des personnes ressources.

Trois allocutions ont ponctué la cérémonie d'ouverture de la réunion : celles de la Représentante de la FAO au Congo, du Directeur Général de l'Economie Forestière et Coordonnateur National COMIFAC, représentant le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et l'allocution d'ouverture de la Ministre de l'Economie Forestière du Congo.

Prenant la parole, Madame Suze Percy Filippini, Représentante de la FAO au Congo a tout d'abord remercié le Gouvernement du Congo, puis très cordialement Madame la Ministre de l'Economie Forestière, pour son engagement personnel et pour les appuis ayant facilité l'organisation de la présente réunion. Elle a fait part des trois revues globales réalisées par la FAO respectivement en 1991, 2001 et 2016 qui ont permis de constater que les objectifs de la foresterie participative n'ont pas été entièrement atteints dans tous les pays. Cette réunion a-t-elle poursuivi, est une opportunité qui permettra de donner un nouveau souffle à la foresterie participative à travers l'élaboration d'une feuille de route. Elle a enfin rassuré les participants du soutien de la FAO et de l'appui technique qu'elle apportera aux Etats de l'espace COMIFAC.

Dans son discours, Monsieur Etienne Yoyo, Directeur Général de l'Economie Forestière et Coordonnateur National COMIFAC, représentant le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, s'est réjoui de la tenue de cette réunion qui s'inscrit dans la mise en œuvre des engagements pris par les pays d'Afrique centrale d'harmoniser les politiques forestières et plus particulièrement d'accroître la participation rapide des populations rurales dans la planification et la gestion durable des

écosystèmes. Il a mis en exergue en termes d'acquis, l'élaboration des Directives sous-régionales relatives à la participation des populations locales et autochtones à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale, et pour lesquelles l'internalisation a permis de réviser les cadres légaux et réglementaires des pays de l'espace COMIFAC. En dépit de certaines insuffisances liées à la participation des populations locales, Monsieur Yoyo a réitéré la volonté de la COMIFAC de contribuer à améliorer l'efficacité de la foresterie participative en Afrique Centrale, et ce, en prenant en compte le suivi des progrès vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

L'ouverture des travaux de la réunion a été faite par Madame Rosalie Matondo, Ministre de l'Economie Forestière du Congo. Dans son allocution, elle a remercié et marqué sa profonde gratitude à l'égard de la FAO et la COMIFAC pour leur appui et soutien multiforme ayant permis l'organisation de la réunion. Elle a ensuite rappelé que la gestion durable des forêts s'inscrit dans les engagements pris par la République du Congo qui en a fait une priorité nationale. Aussi, a-t-elle réitéré, les efforts que le Gouvernement de la République du Congo déploie pour l'atteinte des objectifs du Plan de convergence de la COMIFAC, portant sur la promotion de la gestion communautaire et décentralisée des ressources forestières, et le renforcement de la participation active des populations vulnérables à la gestion des ressources forestières. Pour finir, elle a souhaité que les analyses et les réflexions des experts au cours de la réunion aboutissent à l'amélioration de l'efficacité de la foresterie participative en Afrique centrale.

Le discours d'ouverture de la réunion a été précédé par la remise solennelle d'un lot de documents à la Ministre de l'Economie Forestière du Congo par la Représentante de la FAO. Il s'agit notamment des copies de la Stratégie sous-régionale sur l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales en Afrique Centrale et du Plan d'action national pour la mise en œuvre de cette stratégie au Congo.

La cérémonie d'ouverture a été suivie par la présentation des participants et l'adoption de l'agenda de la réunion. Pour la conduite des travaux, la modération principale a été assurée par Monsieur Jean Claude Nguingiri, expert à la FAO. Le Secrétariat a été assuré par les experts de la COMIFAC, de la FAO et du Ministère de l'Economie Forestière du Congo.

Les travaux se sont poursuivis par une série de communications selon les sessions suivantes : (i) Foresterie participative en Afrique centrale : Etat de l'art ; (ii) Options pour une foresterie participative plus efficace : approches et outils innovants ; (iii) Pourquoi la foresterie participative ne joue pas encore pleinement son rôle ? (iv) Suivre et évaluer l'efficacité de la foresterie participative ; (v) Une foresterie participative plus efficace : actions pour une feuille de route.

Les communications ont porté entre autres sur les études de cas de foresterie participative qui mettent en exergue les deux régimes de foresterie participative rencontrés en Afrique centrale, parmi lesquelles le régime de forêt communautaire est le plus courant. Ces régimes ont permis aux pays d'accroître les potentialités en terme de génération de bénéfices tant sur le capital humain, financier, culturel qu'économique.

Par ailleurs, les participants ont été sensibilisés à travers des exercices de groupes (« *world café* »), au sujet des six clés qui permettent d'ouvrir la porte de la foresterie participative. A travers cette métaphore utilisée pour réaliser un diagnostic rapide de la foresterie participative, les participants ont identifié les verrous qui freinent le décollage effectif de la gestion participative des forêts dans l'espace COMIFAC.

Les préoccupations découlant de cet exercice et les communications faites en plénière sont les suivantes :

- l'ambiguïté de la tenure foncière en Afrique centrale, entretenue notamment par les divergences/incohérences entre le droit moderne et le droit coutumier et l'absence de mécanismes formels de reconnaissance des droits traditionnels et de transfert de droits et de responsabilités de gestion aux populations autochtones et aux communautés locales dans certains pays ;
- la nécessité d'accompagner les pays dans l'internalisation des Directives sous-régionales relatives à la participation des populations locales et autochtones à la gestion des forêts d'Afrique centrale ;
- la nécessité pour les pays de ne pas se limiter à un seul régime de foresterie participative (les forêts communautaires, en particulier) mais, de promouvoir d'autres régimes ;
- le caractère inadéquat/incomplet et/ou complexe des cadres politiques, réglementaires et institutionnels, entraînant entre autres, un chevauchement entre les cadres règlementaires sectoriels, qui limite les possibilités d'une coordination des usages dans les espaces de superposition des droits, notamment dans le cas des terres reconnues appartenir traditionnellement aux communautés autochtones et locales mais qui sont allouées aux concessionnaires forestiers ;
- la nécessité pour les administrations en charge des forêts d'accompagner les communautés locales dans la gestion de leurs ressources forestières ;
- l'absence de données statistiques sur la foresterie participative et son impact en Afrique centrale ;
- le faible niveau de formation en matière de foresterie participative dans les institutions universitaires ;
- la nécessité de promouvoir l'entrepreneuriat privé en matière de foresterie participative et d'explorer de nouvelles idées visant à faciliter l'accès aux marchés pour les produits issus de la foresterie participative.

A l'issue des communications en plénière, des groupes de travail ont été constitués avec pour tâches principales de proposer une feuille de route comprenant une liste d'actions prioritaires visant à lever les verrous qui ne permettent pas à la foresterie participative de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu dans chaque pays. Les conclusions de ces travaux de groupe ont été restituées en plénière, puis amendées par les participants. Une équipe restreinte a ensuite été désignée pour finaliser la feuille de route d'actions prioritaires à présenter lors de la prochaine réunion du Partenariat pour les Forêts d Bassin du Congo (PFBC) et à soumettre à la prochaine réunion du Conseil des Ministres de la COMIFAC.

Des échanges fructueux qui ont eu lieu au cours des travaux, se sont dégagées les recommandations suivantes :

❖ **Aux pays d'Afrique centrale**

1. Finaliser et/ou engager les réformes et révisions des politiques et législations forestières en vue de créer un environnement favorable à la foresterie participative et en assurer leur mise en œuvre effective ;
2. Finaliser et/ou engager la révision des législations foncières en vue de faciliter le développement des régimes de foresterie communautaire basés sur la reconnaissance des

droits et le transfert des droits et responsabilités de gestion aux communautés autochtones et locales ;

3. Fournir les appuis nécessaires aux communautés autochtones et locales dans le processus d'attribution et de gestion des forêts communautaires et communales dans les domaines de la formation, du transfert de technologies, du renforcement des capacités entrepreneuriales, de la bonne gouvernance et de l'accès aux marchés.

#### ❖ **A la COMIFAC**

4. Mettre en place une plate-forme d'experts en foresterie participative à l'échelle sous-régionale chargée de faciliter le partage des expériences et des bonnes pratiques sur l'efficacité de la foresterie participative et le renforcement des capacités ;
5. Poursuivre l'internalisation des Directives relatives à la participation des populations locales et autochtones à la gestion durable des forêts devant permettre aux pays de mettre en place des cadres réglementaires et institutionnels appropriés en matière de foresterie participative ;
6. Mettre en place avec l'appui des partenaires, un mécanisme d'évaluation périodique de l'étendue et de l'efficacité de la foresterie participative en Afrique centrale devant faciliter entre autre autres, le développement d'une banque de données sur la foresterie participative en appui à des prises de décision ;
7. Capitaliser les acquis de la foresterie participative et les autres instruments régionaux pour le suivi de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable ;
8. Poursuivre les démarches en partenariat avec la FAO visant la mobilisation des financements en vue de la mise en œuvre du « Programme régional sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique centrale ».

#### ❖ **A la FAO**

9. Mobiliser les appuis nécessaires au financement des initiatives visant à améliorer l'efficacité de la foresterie participative dans les pays de l'espace COMIFAC ;
10. Apporter un appui à la COMIFAC en vue de la mise en place d'un mécanisme d'évaluation périodique de l'étendue et de l'efficacité de la foresterie participative en Afrique centrale et la promotion des différents régimes de foresterie participative en Afrique centrale ;
11. Assurer en partenariat avec la COMIFAC et le RIFFEAC, l'organisation de sessions de formation de courte durée sur la foresterie participative à destination des gestionnaires et praticiens/techniciens.

Au terme de la réunion, les participants ont adressé leurs remerciements aux autorités de la République du Congo pour l'hospitalité dont ont bénéficié différentes délégations et pour les facilités offertes ayant permis l'organisation et la tenue de la réunion.

La cérémonie de clôture a été présidée par Monsieur Etienne Yoyo, Directeur Général de l'Economie Forestière, représentant la Ministre de l'Economie Forestière du Congo. Il a au nom de Madame la Ministre, remercié les participants pour la qualité des conclusions de la réunion et des recommandations formulées, dont la mise en œuvre devra contribuer à améliorer l'efficacité de la foresterie participative en Afrique centrale.

Fait à Brazzaville, le 20 septembre 2017

#### **Les Participants**